

Produit : POUDRE AIR N GO CLASSIC NEUTRE

FDS n° AC 10-20-3

Date de création : 15/01/2011

Date de mise à jour : 17/10/2013

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de PRODUIT	POUDRE AIR N GO CLASSIC NEUTRE
1.2 Utilisation pertinentes de la substance	Poudre pour polissage dentaire
1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	SATELEC
<i>Adresse</i>	Z.I. du Phare - 17 avenue Gustave Eiffel - 33700 MERIGNAC - FRANCE
<i>e-mail</i>	olivier.petit@acteongroup.com
<i>Tél :</i>	+ 33 (0)5 56.34.06.07
<i>Fax :</i>	+ 33 (0)5 56.34.92.92
NUMERO D'APPEL D'URGENCE	ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange	Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).
Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations	
2.2 Eléments d'étiquetage	
Pictogramme	Pas de symbole, ni d'indication
Mention d'avertissement	Porter un masque, des gants et des lunettes de protection
Mention (s) de danger	Tenir hors de portée des enfants Eviter le contact avec les yeux.
Conseil (s) de prudence	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement
Contient	Bicarbonate de sodium
2.3 Autres dangers	La manipulation de cette substance peut éventuellement générer la formation de poussières capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique **POUDRE**
Ne contient pas de substances classées comme dangereuses conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs) ou présentant un seuil maximum d'exposition.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. En cas d'inconscience, coucher et transporter le sujet en position latérale stable. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes
Contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant au minimum 15 min. Consulter un ophtalmologiste
Ingestion	Ne pas provoquer de vomissement, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin, si des troubles digestifs persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Tous les moyens d'extinction sont utilisables

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange Eviter de respirer les vapeurs dégagées.

5.3 Conseils aux pompiers Utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome

Produit : POUDRE AIR N GO CLASSIC NEUTRE

FDS n° AC 10-20-3

Date de création : 15/01/2011

Date de mise à jour : 17/10/2013

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions élémentaires Port de gants et de lunettes appropriées.

Moyens de protection Se reporter à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans l'environnement

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Aspirer ou recueillir avec un balai le produit répandu. Placer le tout dans un conteneur à déchets étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée pour la collecte des déchets.

6.4 Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour la protection individuelle

Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination

7. MANIPULATION ET STOKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas avaler. Se laver soigneusement les mains après manipulation

Laver les vêtements souillés avant réutilisation

Respecter les conditions d'emploi.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Conserver dans son emballage d'origine, bien fermé et à l'abri de la lumière
Stocker dans un endroit à l'abri de la chaleur et de l'humidité

7.3 Utilisations finales particulières Produit à usage professionnel dentaire

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle Aucun à notre connaissance

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire N'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains Port de gants appropriés

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps Vêtement de protection
Se laver les mains après utilisation
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect poudre

Couleur blanche

Odeur nulle

pH Non applicable

Solubilité Dans l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Non disponible

10.2 Stabilité chimique Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilités de réactions dangereuses Aucune connue

10.4 Conditions à éviter Chaleur, humidité. Ne pas mélanger à d'autre produit.

10.5 Matières incompatibles Aucune à notre connaissance

10.6 Produits de décomposition dangereux Aucun dans les conditions normales de stockage et d'utilisation

Produit : POUDRE AIR N GO CLASSIC NEUTRE

FDS n° AC 10-20-3

Date de création : 15/01/2011

Date de mise à jour : 17/10/2013

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'inhalation des poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité	non disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	non disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6 Autres effets néfastes	Eviter tout déversement dans l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur. Les emballages des produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur.
---	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositif médical suivant la directive 93/42/CEE

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications successives :

Version 1 du 15/01/2011 : création

Version 2 du 17/10/2013 : Mise au format CLP1272/2008/CE

Abréviations : /

Restrictions d'emploi recommandées ATTENTION : Produit destiné exclusivement à un usage professionnel dentaire

Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considéré comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Olivier PETIT



Responsable Système Qualité

Fin du document

